

16°. Pension de l'instituteur ou maître d'école?

A. En argent, bled, vin, ou bois?

B. De quelle source dérive-t-elle? comme de

a. Dixmes, censés foncières, & autres droits féodaux abolis?

b. Ou des sommes assignées & payées à l'école?

c. Fondations?

d. Caisses communales?

e. Biens d'église?

f. De l'argent payé par les pères de famille & placé avec profit?

g. De biens-fonds?

h. Ou d'autres capitaux quelconques?

Combien chacun de ces objets vaut-il à l'école?

Remarques.

1°. Les réponses à ces questions pourront être augmentées de notes & de toutes les observations qu'on voudra y joindre.

2°. Chaque Instituteur écrira ses réponses à double, il remettra incessamment l'une des copies à l'Agent qui l'enverra au Sous-Préfet, celui-ci au Préfet National, par l'organe duquel elle parviendra au Ministre des arts & sciences. La seconde copie sera remise à l'Inspecteur des écoles.

3°. Tous & un chacun sont priés d'accélérer, autant que possible, la réponse à ces questions, & l'envoi des réponses?

Soixante Ecublans, dix Livres de Boeure, et Vingt de fromage.

Le logement, et le petit Jardin pour tout, Soixante Ecublans. Pention très modique vu la cherté des Darnées. &c. Environ trois Charnds de bois, que le régent fait couper et amener à ses freres.

Le Boeure, fromage, et Bois, sont les mêmes que perçoivent les Citoyens, qui font leur ménage séparément dans le lieu.

D'aucune autre source que des biens Communaux, dont une partie consistoit en endroits féodaux.

Ecole de Trelep

QUESTIONS

Relatives à l'état des Ecoles dans chaque Commune.

I.

RAPPORTS LOCAUX.

1°. Nom de l'endroit où est située l'école?

a. Est-ce un bourg, ou village, un hameau, ou un lieu isolé?

b. Est-ce une Commune proprement dite? ou à quelle Commune appartient-il?

c. De quelle Paroisse? de quelle Agence ressort-il?

d. District

e. Canton

2°. Eloignement des maisons appartenantes au ressort de chaque école.

(Il est déterminé par quarts d'heures, par exemple on dira, la circonférence du premier quart d'heure contient vingt-cinq maisons, celle du second treize, celle du troisième quatre maisons.)

3°. Noms des villages, des hameaux, ou des fermes appartenantes au ressort de chaque école.

a. On indiquera l'éloignement de chacun du lieu de l'école, &c.

b. Le nombre des enfants de chaque endroit qui la fréquentent?

f. Conques

Village

Commune

Paroisse et Agence de f. Conques

De Nyon

Léman

Quatre maisons à 1/4 de lieue et 5/4 dans le village

Montoret, Les Mouilles, La Brangine, et Les Chevallottes; ce sont des fermes.

Chacune de ces fermes, est à 1/4 de lieue

Le totalité des Enfants du Village, et fermes est de Cinquante cinq.

174 N: 105  
211

4°. Eloignement des écoles voisines jusqu'à une lieue en circonférence?

Sept.

a. Leurs noms.

Archer, Genotier, Compiens, Pexens, Joleux, Gugiens, et Pésereux.

b. Leurs distances réciproques.

Les deux extrêmes, font à une lieue 1/2 et tout le reste à une lieue.

I I.

I N S T R U C T I O N.

5°. Qu'enseigne-t-on dans chaque école?

La religion, la lecture, l'écriture, l'Orthographe et l'Arithmétique.

6°. Ne tient-on l'école qu'en hiver? & combien dure-t-elle?

Toute l'année, tout le jour en hiver, et en été trois heures par jour.

7°. Livres élémentaires, lesquels sont en usage?

La Bible, le catéchisme, et les Psalmes.

8°. Préceptes & réglemens, comment font-ils observés?

Ceux des écoles du canton Léman, la discipline est un peu relaxée par l'insouciance des parents.

9°. Durée de l'école chaque jour?

En hiver, quatre jours de la semaine, tout le jour, les deux autres jusqu'à midi.

10°. Les enfans font-ils distribués ou classés?

En classes dans la même école, suivant leur force.

I I I.

R E L A T I O N S P E R S O N N E L L E S.

11°. Instituteurs.

Un.

a. Qui a établi jusques ici le Régent? & de quelle manière?

Les Anciens Doyens, suivant le mode du canton Léman.

b. D'où est-il?

Du Chenit, District de la Vallée du Saïs de Joux.

c. Son nom

Philippe Raymond.

d. Son âge.

Quarante quatre ans

e. Sa famille, combien d'enfants a-t-il?

Une femme impotente et dix enfans

f. Depuis combien de temps est-il instituteur?

vingt quatre ans.

g. Où a-t-il été auparavant? quelle étoit sa vocation précédente?

Trois ans instituteur à Villebois, huit ans à Giez, et treize ans à St. Colomb, et auparavant

h. Réunit-il à son office quelqu'autre fonction? quelles font-elles?

Les fonctions d'Église, dans les paroisses attribuées aux Régens.

12°. Ecoliers, combien d'enfans fréquentent l'école?

Cinquante cinq.

a. En hiver, } soit garçons ou filles.

Cinquante cinq garçons et filles

b. En été, }

Huit à douze idem.

I V.

R A P P O R T S E C O N O M I Q U E S.

13°. Biens & fonds de chaque école.

Un très petit jardin, un petit plantage très mauvais terrain

a. Possède-t-elle de pareils fonds?

Propriétés de la Commune

b. Quelle en est la valeur?

Très modique

c. Source des revenus.

L'État et la Commune

d. Les biens d'écoles font-ils réunis à ceux de l'église ou des pauvres?

Expliqué par les articles précédens.

14°. Prix de l'école; paye-t-on pour y être admis, combien?

L'école est gratuite

15°. Bâtiment de l'école.

Portion de Dalmance

a. Quel en est l'état, est-il neuf ou vieux, ou délabré?

Vieux et délabré

b. N'y a-t-il qu'une chambre pour l'école? dans quel bâtiment?

Une chambre dans le logement de l'instituteur qui est une aile de l'Étuberge de St. Os.

c. Au défaut d'endroit public destiné à l'école, l'instituteur loue-t-il peut-être sa maison, & à quel prix?

Expliqué ci-dessus.

d. Qui est chargé de la maintenance de l'endroit où se fait l'école.

La Commune.

( 4 )

- 16°. Pension de l'instituteur ou maître d'école? *320. francs.*
- A. En argent, bled, vin, ou bois? *220. dits en argent; Bois et autres articles de commune forment le reste.*
- B. De quelle source derive-t-elle? comme de
- a. Dixmes, censés foncières, & autres droits féodaux abolis? *0*
- b. Ou des sommes assignées & payées à l'école? *0*
- c. Fondations? *0*
- d. Caisses communales? *Je ignore si les Soixante cinq francs que l'Etat donne personnellement de fondation.*
- e. Biens d'église? *144. francs*
- f. De l'argent payé par les pères de famille & placé avec profit? *0*
- g. De biens-fonds? *0*
- h. Ou d'autres capitaux quelconques? *20. francs. des rentes de la bourse de Spiez*

Combien chacun de ces objets vaut-il à l'école?

Remarques.

- 1°. Les réponses à ces questions pourront être augmentées de notes & de toutes les observations qu'on voudra y joindre.
- 2°. Chaque Instituteur écrira les réponses à double, il remettra incessamment l'une des copies à l'Agent qui l'enverra au Sous-Préfet, celui-ci au Préfet National, par l'organe duquel elle parviendra au Ministre des arts & sciences. La seconde copie sera remise à l'Inspecteur des écoles.
- 3°. Tous & un chacun sont priés d'accéder, autant que possible, la réponse à ces questions, & l'envoi des réponses?

*L'instituteur recevait annuellement 208. francs, et 20. de fromage, entrés en le compte de la pension fut mentionné mais cet avantage de commune se trouvant ancienne pour la suite par le partage des biens communaux qui s'est opéré à f. Cerques.*

*Il pourroit depuis trois ans, de l'année 1805 en avant, à la suite d'une requête à l'effet de la paratelle de sa femme, de sa nombreuse famille, et de sa pauvreté, tant en argent qu'en bled une qualification d'indigent, qui peut s'établir annuellement à 40. francs.*

*Il est une assistance personnelle au lieu de Raymond, et qui ne fait point partie de sa pension.*

*Extrait de l'original*

( 1 )

QUESTIONS

Relatives à l'état des Ecoles dans chaque Commune.

I.

RAPPORTS LOCAUX.

- 1°. NOM de l'endroit où est située l'école?
- a. Est-ce un bourg, ou village, un hameau, ou un lieu isolé?
- b. Est-ce une Commune proprement dite? ou à quelle Commune appartient-il?
- c. De quelle Paroisse? de quelle Agence ressort-il?
- d. District
- e. Canton

- 2°. Eloignement des maisons appartenantes au ressort de chaque école.

( Il est déterminé par quarts d'heures, par exemple on dira, la circonférence du premier quart d'heure contient vingt-cinq maisons, celle du second treize, celle du troisième quatre maisons. )

- 3°. Noms des villages, des hameaux, ou des fermes appartenantes au ressort de chaque école.

- a. On indiquera l'éloignement de chacun du lieu de l'école, &c.

- b. Le nombre des enfants de chaque endroit qui la fréquentent?

*N. 106*  
*218*

*Arrivée*

*C'est un village*

*C'est proprement une Commune.*

*Elle a son Agent.*

*De Nyon*

*Du Léman*

*Le Village a 40 maisons faisant 65 feux de ménage, outre 3 maisons foraines; les dernières à 15. minutes en voiture du Village.*

*Les maisons foraines, au nombre de 3, sont*  
*La maison du Citoyen Rodolp Loup, à la Puisse*  
*La maison à la Commune de Genolier, la Préleretaz*  
*La maison de Christ Capt, la Chevrière*

*Trois quarts d'heure à peu de distance les unes des autres.*

*Dans le 10 à 15 enfants; de la Puisse deux; de la Préleretaz trois; de la Chevrière trois.*